



Conflit entre gerant et employe

Par **TALBI**, le **08/06/2008** à **18:54**

Bonjour,

je suis un employe dans une societe, ya quelque semaines notre employeur nous a obliger de ne pas travailler les deux vendredi 2 et 9 mai tout en indiquant que ces deux jours seront deduit de notre bulletin de paie.

j'ai canteste cela par une lettre AR qui la reçu le 21-05-08.

dix jours apres 30-05-08 je recoi une lettre AR dont laquelle la direction m'informe qu'ils programme mon deplacement a Lyon et que doit etre present le 09-06-08 a 8h30 a la gare de lyon part dieu.

Je sais pas quoi faire.....

sachant que j'ai deja accepte un deplacement de deux ans (2002 j'usqua 2005),

et que ma femme est enceinte.

Dans l'attente d'une réponse veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.